

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00687
Numéro SIREN : 529 139 552
Nom ou dénomination : A.M.O.P.C.

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2020 sous le numéro de dépôt 3247

60-01
Greffé du Tribunal
de Commerce de Beauvais
DÉPOT N° 2020R 3247
27 NOV. 2020

A.M.O.P.C.

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 €

Siège social : 8 RUE DE SETUBAL

60000 BEAUVAIS

529 139 552 RCS BEAUVAIS

DU

RCS Beauvais

N°

N° de gestion

2010B 687

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt
Le Vingt-Six Novembre,
A Neuf Heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social avec toutes les mesures barrières préconisées par le Gouvernement suite à l'épidémie de Covid-19, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Philippe ARCIET, propriétaire de | 75 parts |
| - Monsieur Jérôme CROGNIER, propriétaire de | 75 parts |
| - Monsieur Franck DELCOUR, propriétaire de | 75 parts |
| - Monsieur Sébastien HERICHARD, propriétaire de | 200 parts |

soit un total de

425 parts

sur les quatre-cent vingt-cinq (425) parts composant le capital social.

Monsieur Sébastien HERICHARD préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise des trois quarts au moins des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

FD JC AF 84

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Régularité de la convocation.
- Réduction du capital social par voie d'annulation et de remboursement de Soixante Quinze Parts (75) parts sociales.
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Les conditions de l'article L 223.27 du code de commerce étant réunies, à savoir que tous les associés sont présents à l'assemblée générale extraordinaire, la collectivité des associés couvre l'action en nullité qui aurait pu être intentée pour défaut de convocation dans les formes réglementaires, à savoir par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du souhait de Monsieur Philippe ARCIET de se retirer de la société, décide de réduire le capital social d'une somme de Huit Cent Quatre Vingt Deux Euros et Trente Cinq Centimes (882.35 €) pour le ramener de Cinq Mille Euros (5 000 €) à Quatre Mille Cent Dix Sept Euros et Soixante Cinq Centimes (4 117.65 €) par annulation des 75 parts sociales lui appartenant moyennant un prix global de Soixante Dix Mille Cinq Cent Quatre Vingt Huit Euros (70 588 €).

La différence entre l'attribution de numéraire à Monsieur Philippe ARCIET pour Soixante Dix Mille Cinq Cent Quatre Vingt Huit Euros (70 588 €) et la réduction du capital social de Huit Cent Quatre Vingt Deux Euros et Trente Cinq Centimes (882.35 €), soit Soixante Neuf Mille Sept Cent Cinq Euros et Soixante Cinq Centimes (69 705.65 €) sera prélevé sur le poste "autres réserves".

L'opération ne pourra commencer qu'après le règlement du sort des créances, s'il en existe, conformément aux dispositions du Code de Commerce.

L'assemblée générale décidera de la réduction du capital, s'il elle la juge opportune, compte tenu notamment de l'attitude des créanciers sociaux, la mènera à bonne fin et procédera à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are three distinct marks: a stylized 'V' or '7' shape, the letters 'JC', and a signature that appears to be 'H. S.'.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que la réduction du capital n'est pas motivée par des pertes et qu'il n'y a pas lieu de proposer à l'ensemble des associés de la société, nonobstant le principe d'égalité entre associés rappelé par l'article L.223-34 du Code de commerce, une offre de rachat de leurs parts sociales

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

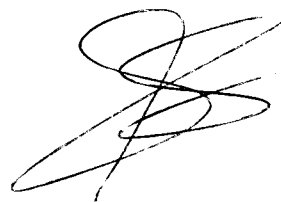
Sébastien HERICHARD

Gérant Associé



Philippe ARCIET

Associé



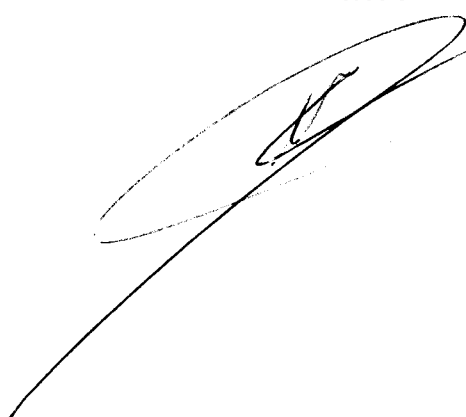
Jérôme CROGNIER

Associé



Franck DELCOUR

Associé



POUVOIR

Je soussigné Sébastien HERICHARD, agissant en qualité de gérant de la société A.M.O.P.C., société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 €, dont le siège social est à BEAUVAIS, 60000, (Oise) 8 RUE DE SETUBAL, et immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le numéro 529139552,

Constitue par la présente pour mandataire spécial :

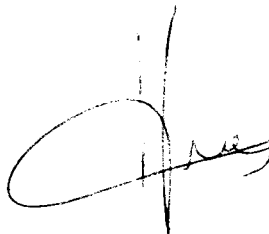
- le cabinet PLC CONSEIL sis à BEAUVAIS (60000), 8 RUE DE SETUBAL, au capital de 10 000,00 €
Siret : 79912036500017

A l'effet d'accomplir en mon nom toutes formalités.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à BEAUVAIS,
Le 26 novembre 2020.

SEBASTIEN HERICHARD



AMOPC

8, rue de Setubal - 60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 84 26 03 • Fax 03 44 07 48 38

A.M.O.P.C.

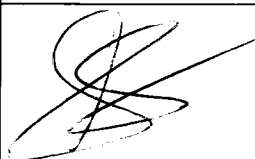
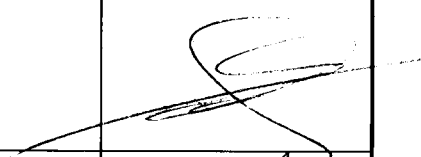
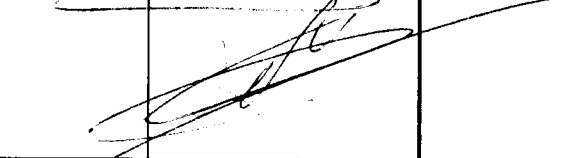
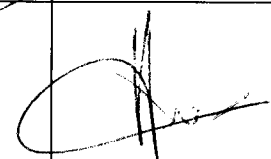
Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 €

Siège social : 8 RUE DE SETUBAL

60000 BEAUVAIS

529 139 552 RCS BEAUVAIS

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Associé	Parts *	Voix	Mandataire	Signature
M. Philippe ARCIET	75 PP	75		
M. Jérôme CROGNIER	75 PP	75		
M. Franck DELCOUR	75 PP	75		
M. Sébastien HERICHARD	200 PP	200		
TOTAL sur les 425 parts composant le capital social	425 PP	425		

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président de séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 4 associés sont présents ou représentés, totalisant 425 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 425 voix.

Le Président de séance



A M O P C

8, rue de Setubal - 60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 84 26 03 - Fax 03 44 07 48 38